



**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 18 septembre 2025 Publié 2025/2025

Le Conseil Municipal, convoqué le 11 septembre 2025, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Ordre de passage des rapports en séance : 1, 2, 6, 3, 4, 5, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO (à compter de la question n° 7), Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 2), M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 6), M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 19), M. Damien HUGUET (à compter de la question n° 19), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n° 18 incluse), M. Aurélien LAROPPE (à compter de la question n° 2), Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN (à compter de la question n° 2), M. Saïd MECHAI (à compter de la question n° 2), Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT (à compter de la question n° 2), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 2), M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (jusqu'à la question n° 19 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE

Secrétaire :

M. Abdel GHEZALI

Étaient absents :

Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Juliette SORLIN, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF

Procurations de vote :

M. François BOUSSO à M. Nathan SOURISSEAU (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Fabienne BRAUCHLI à M. Benoît CYPRIANI, Mme Annaïck CHAUVET à Mme Claudine CAULET, Mme Lorine GAGLILOLO à M. Aurélien LAROPPE (à compter de la question n° 2), Mme Nadia GARNIER à M. Anthony POULIN, Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 18 incluse), M. Damien HUGUET à Mme Françoise PRESSE (jusqu'à la question n° 18 incluse), Mme Marie LAMBERT à M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 19), Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Jean-Hugues ROUX à M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 41), Mme Juliette SORLIN à M. Yannick POUJET, Mme Claude VARET à M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 20), Mme Sylvie WANLIN à M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n° 40 incluse) et à Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 41), Mme Marie ZEHAF à Mme Frédérique BAEHR

OBJET : 31 - Société Publique Locale Territoire 25 - Rapport annuel des administrateurs 2024

Délibération n° 008047

Société Publique Locale Territoire 25 - Rapport annuel des administrateurs 2024

Rapporteur : Mme Anne VIGNOT, Maire

	Date	Avis
Commission n°1	04/09/2025	Favorable unanime

Résumé :

La Ville de Besançon est actionnaire de la SPL Territoire 25 à hauteur de 15,45% du capital, aux côtés de Grand Besançon Métropole (23,41%).

Le Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les organes délibérants des collectivités territoriales se prononcent, après un débat, sur le rapport écrit qui leur est soumis une fois par an par leurs représentants en conseil d'administration dans les Entreprises Publiques Locales.

Les représentants de la Ville dans les instances de la SPL Territoire 25 sont Mme M-T. MICHEL et M. BODIN.

Territoire 25 a enregistré un bon niveau d'activité en 2024 et sa situation financière est satisfaisante, renforcée par une augmentation de capital en 2024. Il n'y a pas d'évènement majeur à signaler.

Conformément aux règles édictées par le CGCT et le décret du 4 novembre 2022 précisant le contenu des rapports annuels des administrateurs, Mme MICHEL et M. BODIN, élus représentant la Ville de Besançon dans les instances de la Société Publique Locale Territoire 25, présentent au conseil municipal le rapport annuel 2024 de la société.

Les données sont issues du rapport de gestion et du rapport sur la gouvernance d'entreprise approuvés en assemblée générale de Territoire 25 le 24 juin 2025 et joints en annexe.

Les informations du présent rapport sont renseignées sans préjudice des informations protégées par l'article L151-1 du Code de Commerce ou présentant un caractère confidentiel.

La SPL Territoire 25 a été créée en 2011 par 3 blocs d'actionnaires publics : Montbéliard – Besançon – Département du Doubs, avec une répartition par tiers du capital.

Son objet social (extrait de ses statuts) est le suivant :

La société a pour objet l'exercice d'activités d'études, de réalisation, de commercialisation, d'administration, d'animation et de gestion d'opérations :

- d'aménagement foncier,
- de réhabilitation des quartiers existants,
- de construction d'immeubles (habitat, bureaux, locaux commerciaux ou industriels) destinés à la vente ou à la location,
- liées au transport en commun, à la mobilité ou au stationnement,
- liées à la maîtrise de l'énergie et de déploiement d'énergies nouvelles
- d'animation de quartiers
- d'équipements et d'ouvrages nécessaires au développement des Collectivités Territoriales

La particularité d'une SPL est que son actionnariat est exclusivement public, et elle ne peut intervenir que pour ses actionnaires.

Son siège social est situé 6 rue Louis Garnier à Besançon.

La SPL Territoire 25 et la « Grappe »

La « Grappe » est un ensemble d'une quinzaine d'entreprises publiques locales (EPL) et leurs filiales qui ont mutualisé des moyens et des ressources, sous l'impulsion de la SEM sedia.

Les effectifs auxquels peuvent recourir les EPL de la Grappe sont ainsi regroupés dans une Unité Économique et Sociale qui est administrée par la SEM sedia.

La SEM sedia gère également administrativement la quasi-totalité des EPL de la Grappe et leurs filiales.

L'objectif de la Grappe est de jouer un rôle d'ensemblier ; ainsi, pour répondre à une commande publique, la SPL Territoire 25 est sollicitée sur le foncier, les études et les concessions (aménagement

L'objectif de la Grappe est de jouer un rôle d'ensemblier ; ainsi, pour répondre à une commande publique, la SPL Territoire 25 est sollicitée sur le foncier, les études et les concessions (aménagement notamment) et la SEM sedia intervient en tant qu'aménageur/promoteur/ou en mission d'assistance de la SPL.

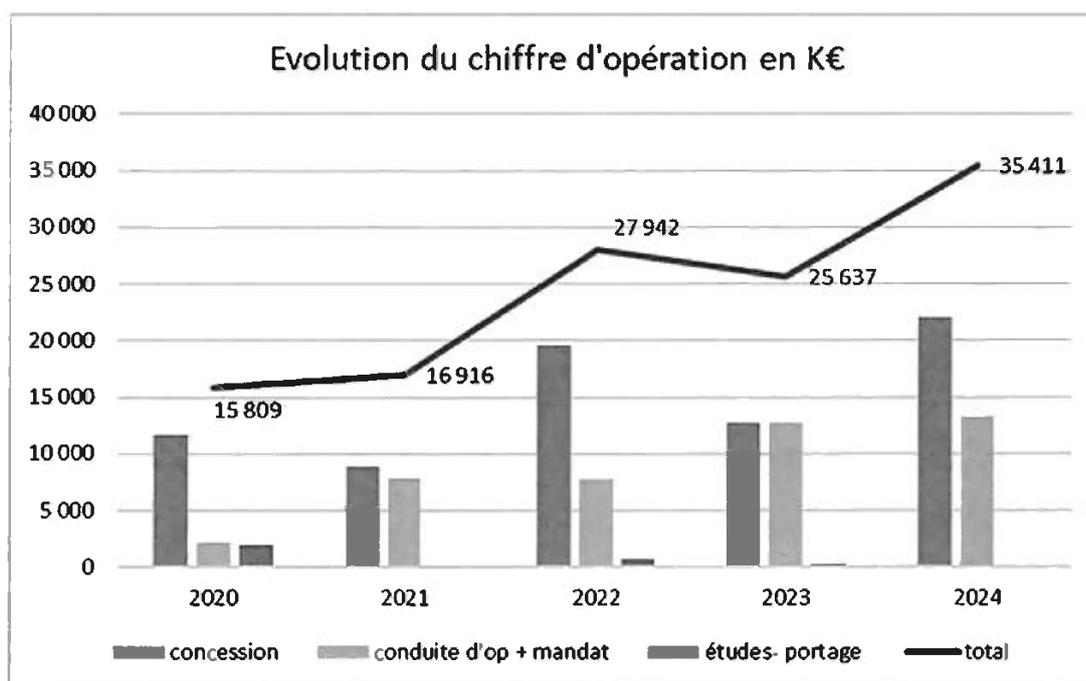
I. Activité

La SPL Territoire 25 est un outil d'aménagement du territoire qui travaille exclusivement pour le compte de ses actionnaires (principe du « in house »).

Fin 2024, Territoire 25 intervient sur une vingtaine d'opérations en concession ou mandat, comme l'aménagement des Vaïtes ou de Grette-Brûlard-Polygones (Besançon), des Marnières (Chalezeule), la reconversion du site PSA (Sochaux), du site ex-Bricostock (Dannemarie sur crête), du site du château de Montbéliard, du quartier Saint Pierre (Pontarlier), et récemment la reconversion du site Saint Jacques à Besançon.

Par ailleurs, Territoire 25 réalise des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage et des études, par exemple à Serre-les-Sapins, Marchaux-Chaufontaine, Morteau ou dans l'opération de réhabilitation énergétique de la City à Besançon ou de réhabilitation de collèges (Département du Doubs). Enfin, Territoire 25 est titulaire de la concession de service public du chauffage urbain de Novillars (GBM), et se positionne progressivement sur des opérations liées à la transition énergétique.

L'activité opérationnelle de Territoire 25 se mesure par l'évolution des dépenses d'investissement sur opération. L'évolution est la suivante :



Les concessions d'aménagement représentent 62% du chiffre d'opérations.

Perspectives d'activité

Les programmes en cours fin 2024 montrent la diversification des métiers et des territoires d'intervention. La part « aménagement en concession » reste la principale. La signature de concessions d'envergure comme PSA ou Saint Jacques comporte des risques opérationnels et financiers, donc à surveiller. Le risque principal dans les opérations d'aménagement, est celui des mauvaises surprises (ex : pollution) ou des contentieux qui peuvent remettre en cause l'opération et/ou avoir des conséquences financières importantes pour la société.

Enfin, le contexte économique qui reste tendu et l'incertitude budgétaire ralentissent la prise de décision des collectivités actionnaires commanditaires.

II. Vie sociale

A/ Ressources humaines

La SPL Territoire 25 propose des contrats de travail à temps plein ou partagé avec la SEM sedia. Cela représente 12 ETP en 2024, en hausse régulière en lien avec le développement de l'activité. Pour les besoins complémentaires, T25 fait appel aux effectifs de l'Unité Economique et Sociale (3 ETP en 2024). Enfin, les missions d'administration sont assurées par le personnel du GIE Groupe 25 (services support : juridique, comptabilité, informatique...).

Au global, ce sont 21,10 ETP qui ont été mobilisés par Territoire 25 en 2024.

B/ Gouvernance - Juridique

En 2023, une augmentation de capital a été initiée dans le but de consolider les fonds propres face aux programmes à enjeu sur lesquels T25 s'est engagée.

Le conseil d'administration du 30 avril 2024 a constaté la clôture de la période de souscription, et le capital a été porté à 3 263 600 €, constitué de 32 636 actions de 100€ chacune.

Les statuts ont été modifiés en conséquence, et la nouvelle répartition du capital et des actionnaires est la suivante :

Actionnaires	Part dans le capital	NB de sièges au Cadm°	Nom des représentants
Grand Besançon Métropole	23,41%	1	Mme A. VIGNOT
Ville Besançon	15,45%	2	Mme MT MICHEL N.BODIN
Département Doubs	25,49%	3	D.LEROUX Mme P. LIME-VIEILLE Mme M. DUVERNOIS
PMA Montbéliard Agglomération	19,60%	2	D.KLEIN HF DUFOUR
Ville Montbéliard	4,78%	1	C.FROPPIER
Sochaux	0,73%	Ass. Spéciale	Mme GROLEAU M.TIROLE M. ROUTHIER
Dampierre	0,55%		
Ornans	0,61%		
Pontarlier	1,07%		
CC Grand Pontarlier	0,77%		
Morteau	0,61%		
Valdahon	0,61%		
Saint Vit	1,01%		
Badevel	0,61%		
Audincourt	1,01%		
Pirey	0,61%		
Devecey	0,61%		
Pont de Roide	0,61%		
Saône	0,61%		
Serre les Sapins	0,61%		
Dannemarie sur Crête	0,61%		
Total	100%	12	

Outre les administrateurs, le conseil d'administration accueille 3 censeurs : la Caisse des Dépôts, la Caisse d'Epargne BFC, le Crédit Agricole FC.

Les élus membres du conseil d'administration ne bénéficient pas d'indemnités.

Le conseil d'administration de Territoire 25 du 21 septembre 2021 a opté pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général, et désigné Denis LEROUX, élu du Département du Doubs, comme Président Directeur Général.
Le Directeur Général Délégué est M. Bernard BLETTON.

Le conseil d'administration (précédé d'un comité d'engagement opérationnel) s'est réuni 5 fois en 2024 : les 14 février, 30 avril, 19 juin, 1^{er} octobre et 3 décembre.

Les élus représentant la Ville ont siégé à hauteur de 50% aux conseils d'administration de la SPL.

L'assemblée générale ordinaire s'est réunie une fois en juin 2024 pour l'arrêté des comptes 2023.

Les élus membres du conseil d'administration ne bénéficient pas d'indemnités.

Il n'y a pas de contrôle en cours portant sur la société en 2024.

C/ Filiales

La SPL Territoire 25 adhère à deux Groupements d'Intérêt Economique : le GIE NOVEA et le GIE Groupe 25 pour mutualiser des moyens, de l'expertise et des ressources avec d'autres SEM/SPL.

D/ Dividendes

Territoire 25 n'a jamais distribué de dividendes depuis sa création.

E/ Conventions règlementées

Aucune convention règlementée (portant sur des contrats conclus hors activité normale entre Territoire 25 et ses actionnaires ou ses dirigeants) n'est signalée dans le rapport du commissaire aux comptes.

III. Données économiques

Les comptes annuels 2024 de la SPL territoire 25 sont certifiés réguliers et sincères par le Commissaire aux comptes. Au 31 décembre 2024, ils sont arrêtés comme suit :

ACTIF en K€	31/12/2024	31/12/2023	PASSIF en K€	31/12/2024	31/12/2023
Actif immobilisé	3 287	1 761	Fonds propres	4 583	2 463
Stocks	28 211	19 047	Provisions	5 027	2 492
Créances	11 459	9 041	Emprunts	30 004	29 635
Liquidité	12 032	19 848	Dettes d'exploitation	15 376	15 106
TOTAL Actif net	54 990	49 697	TOTAL Passif	54 990	49 697
PRODUITS en K€	31/12/2024	31/12/2023	CHARGES en K€	31/12/2024	31/12/2023
chiffre d'affaires	2 028	1 579	Charges externes	290	272
production immobilisée			masse salariale-impôt	1 505	1 147
reprise amort et prov	0	31	dot° aux amort et prov°	98	42
autres produits	0	4	autres charges	0	0
résultat d'exploitation	135	153			
produits financiers	97	54	charges financières	0	0
produits exceptionnels	156	0	charges exceptionnelles	0	0
			IS et participation	152	70
TOTAL produits	2 281	1 668	TOTAL charges	2 045	1 531
Résultat net	236	137			

A/ Bilan

Le total du bilan est fortement influencé par les volumes des opérations de concession et de mandat, qui se neutralisent à l'actif et au passif, et représentent environ 42 M€ sur le total de 54 M€.

La situation nette hors subventions d'investissement (3 521 k€) a été renforcée par l'augmentation de capital (+ 1 236 k€).

Le montant des provisions pour risques et charges devient significatif (5 027 k€) dans le but de couvrir les aléas liés aux opérations d'envergures (PSA, Saint Jacques...).

Territoire 25 ne porte pas d'actif immobilisé significatif pour son propre compte.

La trésorerie de 12 M€ qui apparaît au bilan se décompose en 8 M€ sur les opérations de concessions et mandats et 4 M€ disponibles pour le fonctionnement de la SPL. Ce ratio est satisfaisant.

La santé financière est saine et les ratios bilantiels sont satisfaisants.

B/ Résultat

La SPL Territoire 25 réalise un excédent de 235 621,73 € en 2024.

Le total des produits incluant les opérations de concession et mandat est de 34 710 k€, le total des charges est de 32 475 k€.

La société propose dans son rapport de gestion une lecture analytique de son résultat, hors influence en produits et charges des volumes des opérations de concession (cf. format ci-dessus).

Les produits d'exploitation (2 028 k€) sont constitués du chiffre d'affaires, en hausse de 25% par rapport à 2023. Cela est dû au déroulé opérationnel de plusieurs programmes. La répartition du chiffre d'affaires est la suivante : aménagement 84%, construction 5%, autres 11 %.

Les charges d'exploitation (1 893 k€) sont en hausse de +30% par rapport à 2023. Elles comprennent essentiellement la masse salariale et des charges externes (honoraires, loyers, assurances, etc).

Le résultat d'exploitation est positif de 135 k€ (153 k€ en 2023). Il est complété par le résultat financier (issu des placements) et le résultat exceptionnel (fin du litige PSA) pour atteindre 236 k€ de résultat net global.

Les ratios de gestion sont en amélioration et satisfaisants.

C/ Tableau des résultats des cinq derniers exercices

	N-4	N-3	N-2	N-1	N
Capital en fin d'exercice					
Capital social	2 027 600,00	2 027 600,00	2 027 600,00	2 027 600,00	3 263 600,00
Nombre d'actions ordinaires	20 276,00	20 276,00	20 276,00	20 276,00	32 636,00
Opérations et résultats :					
Chiffre d'affaires (H.T.)	4 952 718,33	10 775 983,95	8 490 396,35	21 405 664,28	14 466 141,56
Résultat avant impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions	471 272,45	2 120 861,62	-391 193,09	1 175 019,50	3 044 499,48
Impôts sur les bénéfices	9 842,00			30 013,00	86 572,00
Participation des salariés		26 520,91	33 432,13	30 085,15	48 274,41
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	-68 984,05	-114 366,40	42 515,15	136 429,82	235 621,73
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation avant dotations aux amortissements et provisions	22,76	103,29	-20,94	54,99	89,15
Résultat après impôts, participation dotations aux amortissements et provisions	-3,40	-5,04	2,10	6,73	7,22
Dividende distribué					
Personnel					
Effectif salariés	6	9	10	10	11
Montant de la masse salariale	269 544,65	367 554,02	377 229,40	481 530,51	582 671,35
Montant des sommes versées en avantages sociaux	120 851,37	169 585,35	169 418,56	215 306,05	249 641,78

IV. Liens avec la collectivité

En tant qu'actionnaire, la Ville de Besançon réalise un suivi régulier de la société et du pilotage des opérations confiées. Les services et les élus participent régulièrement aux instances de la société. De plus, s'agissant d'une SPL, la Ville de Besançon associée à GBM, s'inscrit dans une démarche de contrôle analogue.

A/ Opérations en cours

Les principales opérations en cours entre Territoire 25 et la Ville de Besançon sont les suivantes :

- Concession d'aménagement : Eco-quartier Viotte, Sud et Nord.
Concession signée en 2014. Avenant pour périmètre Nord signé en 2023.
Bilan consolidé (CRAC au 31/12/2023) = 26 115 k€, dont participation Ville = 5 200 k€.
- Concession d'aménagement : Eco-quartier Les Vaftes.
Concession signée en 2011. La Ville de Besançon a décidé de revisiter le projet : 600 logements environ, groupe scolaire, parc urbain. Dossier de réalisation de ZAC en cours.
Bilan consolidé avant refonte du projet (CRAC au 31/12/2022) = 25 562 k€, dont participation Ville = 6 380 k€.
- Concession d'aménagement : Saint Jacques Arsenal.
Concession signée fin 2022.
Bilan actualisé (CRAC au 31/12/2023) = 53 218 k€, dont participation Ville = 18 095 k€ + 4 250 k€ d'achats d'ouvrage.

- Concession d'aménagement : Grette-Brûlard-Polygones.
Concession signée fin 2023.
La première phase du projet consiste à urbaniser la bande Brûlard d'une contenance globale 32 262 m² après cession à la SPL Territoire 25.
Budget prévisionnel = 31 800 k€ HT, dont participation de la Ville = 8 250 k€ HT. Le budget sera affiné en fonction du résultat des études en cours.
- Programme immobilier rue Bersot (Opération de Restauration Immobilière)

B/ Liens financiers

En 2024, La Ville de Besançon a enregistré les dépenses suivantes avec la SPL :

- Participations concessions : 3 300 k€ TTC
- Mandat de travaux (rue Bersot) : 106 k€ TTC

Il n'y a pas eu de recettes.

La Ville a accordé des garanties sur les emprunts souscrits par Territoire 25. L'en-cours garanti est de 10 104 k€ au 31/12/2024.

C/ Conseil Municipal

Outre les décisions relatives aux concessions (compte-rendu d'activité, avenant, signature de convention, cf. ci-dessus), le Conseil municipal a été sollicité en 2024 sur le rapport des élus administrateurs 2023.

MM. Nicolas BODIN (1) et Anthony POULIN (2), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le rapport annuel 2024 des élus représentant la Ville de Besançon dans les instances de la SPL Territoire 25.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 50

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseillers intéressés : 3

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,
La Maire,



Abdel GHEZALI
Adjoint



Anne VIGNOT

III - Fonctionnement de la Société

III.1 - Rapport de gestion du Conseil d'Administration / Arrêté des comptes et rapport sur le gouvernement d'entreprise de l'exercice clos le 31 décembre 2024

RAPPORT DE GESTION ET RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE POUR L'EXERCICE 2024

Première partie : Rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire pour l'exercice 2024

- I. Vie de la société et présentation des comptes de l'exercice**
 - I.1. Vie de la société
 - I.2. Actionnariat
 - I.3. Personnel de la société
 - I.4. Contrôles externes
 - I.5. Présentation des comptes annuels 2024
 - I.6. Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice
- II. Activité opérationnelle de l'exercice écoulé**
- III. Activité en recherche et développement**
- IV. Filiales et participations**

Seconde partie : Rapport sur le gouvernement d'entreprise

- I. Dirigeants, Administrateurs, Censeurs et Commissaires aux comptes**
 - I.1. Limitation de pouvoirs
 - I.2. Mandats des Administrateurs
 - I.3. Mandats des Censeurs
 - I.4. Mandats des Commissaires aux comptes
 - I.5. Autres mandats
 - I.6. Réunion des instances de gouvernance de la SPL
- II. Mandats sociaux et conventions conclues entre un dirigeant ou un Actionnaire significatif et une filiale**
- III. Tableaux des délégations de l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration**

Première partie : Rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire pour l'exercice 2024

I. Vie de la société et présentation des comptes de l'exercice

I.1. Vie de la société

Territoire 25, sise 6 Rue Louis Garnier à Besançon (25000), est une Société Publique Locale créée en 2012.

Cette société est régie par la loi sur les sociétés anonymes qui en garantit l'autonomie juridique et financière avec des caractéristiques qui lui sont propres et différentes des Collectivités qui constituent son actionnariat. Elle confère à ses organes de direction, Direction Générale et Conseil d'Administration, une responsabilité pleine et entière.

Au regard des conditions posées par le droit, actionnariat public uniquement, intervention exclusivement pour le compte des Actionnaires et sur leur territoire, exercice d'un contrôle analogue par les Actionnaires, etc., les contrats conclus entre une Société Publique Locale et ses Actionnaires doivent répondre aux exigences de la jurisprudence communautaire pour entrer dans le champ d'application des contrats dits « *in house* ». Il faut notamment que le contrôle exercé sur la société par l'autorité publique contractante soit analogue à celui que cette dernière (son assemblée délibérante) exerce sur ses propres services.

Ainsi, à cet effet, le règlement intérieur de la société a été élaboré en vue :

- d'une part, d'organiser les relations entre la SPL et ses Actionnaires et notamment dans la mise en œuvre du « contrôle analogue »,
- et d'autre part, de définir la pratique professionnelle de la société et ses perspectives, notamment les conditions de prise de commande des projets souhaités par les Collectivités.

Territoire 25 a pour objet l'exercice d'activités d'études, de réalisation, de commercialisation, d'administration, d'animation et de gestion d'opérations d'aménagement foncier, d'opérations visant à réhabiliter des quartiers existants, d'opérations de construction d'immeubles à usage d'habitation, de bureaux, de locaux commerciaux ou industriels destinés à la vente ou à la location, d'opérations liées au transport en commun, à la mobilité ou au stationnement, et d'équipements et d'ouvrages nécessaires au développement des Collectivités Territoriales et de leurs groupements.

Elle peut notamment :

- Participer, à la demande des Collectivités Territoriales ou de leurs groupements, à l'animation et à la gestion de quartiers en vue de leur développement,
- Mener, à la demande des Collectivités Territoriales ou de leurs groupements, toutes études, missions d'assistance ou de coordination (techniques, juridiques, financières, etc.) nécessaires aux opérations d'aménagement et de développement,
- Etudier, coordonner, promouvoir et mettre en œuvre toutes initiatives propres à favoriser la maîtrise de l'énergie et le déploiement d'énergies nouvelles, l'accès au haut débit, ainsi que toute activité à caractère environnemental,
- Assurer, de façon transitoire ou à long terme, la gestion, l'exploitation, le portage, l'entretien, la commercialisation de bâtiments et ouvrages en relation avec son activité d'aménageur ou de constructeur.

Dotée de 504 000 € de capital à l'origine réparti entre les blocs d'Actionnaires de Besançon, de Montbéliard et du Département du Doubs, la société a bénéficié de deux augmentations de capital pour passer à 1 063 500€ en 2015 puis à 2 027 600 € en 2017.

Par délégation de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 octobre 2023, les Conseils d'Administration du 30 avril 2024 et du 19 juin 2024 ont clôturé la procédure de souscription au montant définitif de 1 236 000 €, portant ainsi le capital de la société à 3 263 600 € et constaté le montant des souscriptions à hauteur de 1 236 000 €.

Les Statuts de la société ont été modifiés suite à la décision du Conseil d'Administration du 19 juin 2024 de modifier l'*Article 7 - Capital social* pour tenir compte de l'augmentation de capital.

Territoire 25 est actuellement présidée par son Président Directeur Général Denis LEROUX, Vice-Président du Conseil Départemental du Doubs, et pas son Directeur Général Délégué Bernard BLETTON.

I.2. Actionnariat

Le tableau ci-dessous récapitule l'actionnariat et la répartition des postes d'Administrateurs à la clôture de l'exercice écoulé.

Situation au 31 décembre 2024.

Capital de 3 263 600 € divisé en 32 636 actions de 100 € chacune.

Actionnaires	Représenté en CA par	Représenté en AG par	Nb actions	%
COLLECTIVITES TERRITORIALES				
CD 25	M. Denis LEROUX Mme Patricia LIME-VIEILLE Mme Magali DUVERNOIS	M. Denis LEROUX	8 320	25,49 %
GBM	Mme Anne VIGNOT	Mme Anne VIGNOT	7 641	23,41 %
PMA	M. Didier KLEIN M. Henri-Francis DUFOUR	M. Didier KLEIN	6 396	19,60 %
Ville de Besançon	M. Nicolas BODIN Mme Marie-Thérèse MICHEL	Mme Marie-Thérèse MICHEL	5 041	15,45 %
Ville de Montbéliard	M. Christophe FROPPIER	M. Christophe FROPPIER	1 560	4,78 %
ASSEMBLEE SPECIALE				
Ville de Pontarlier		M. Didier CHAUVIN	350	1,07 %
Ville d'Audincourt		M. Martial BOURQUIN	330	1,01 %

ASSEMBLEE SPECIALE (suite)				
Ville de Saint-Vit	M. Pascal ROUTHIER	M. Pascal ROUTHIER	330	1,01 %
CC Grand Pontarlier		M. Didier CHAUVIN	250	0,77 %
Ville de Sochaux		M. Claude LIEBUNDGUTH	238	0,73 %
Commune de Badevel		M. Samuel GOMES	200	0,61 %
Commune de Dannemarie-sur-Crête		M. Sébastien PERRIN	200	0,61 %
Commune de Devecey		M. Patrick DAMPENON	200	0,61 %
Commune de Morteau		M. Pierre VAUFREY	200	0,61 %
Commune d'Ornans	Mme Colette GROLEAU	Mme Colette GROLEAU	200	0,61 %
Commune de Pirey		M. Patrick AYACHE	200	0,61 %
Commune de Pont-de-Roide		M. Bernard ETEVENOT	200	0,61 %
Commune de Saône		M. Benoit VUILLEMIN	200	0,61 %
Commune de Serre-les-Sapins		M. Gabriel BAULIEU	200	0,61 %
Ville de Valdahon		Mme Sylvie LE HIR	200	0,61 %
Ville de Dampierre-les-Bois	M. Marc TIROLE	M. Marc TIROLE	180	0,55 %
Total			32 636	100 %

La société est composée de 21 Actionnaires, 12 Administrateurs et 3 Censeurs.

Les changements intervenus dans l'année sont :

- Cession d'actions : néant.
- Modification du capital social :
 - o L'Assemblée Générale Extraordinaire de Territoire 25 du 24 octobre 2023 a validé le lancement d'une opération d'augmentation de capital par création de 13 200 actions de 100 € chacune, soit 1 320 000 €, et de porter ainsi le capital à 3 347 600 €. Il a été convenu de ne pas supprimer le droit préférentiel de souscription. Les Actionnaires avaient jusqu'au 30 avril 2024 pour souscrire à cette augmentation de capital.

Par délégation de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 octobre 2023, le Conseil d'Administration du 30 avril 2024 a clôturé la procédure de souscription au montant définitif de 1 236 000 €, portant ainsi le capital de la société à 3 263 600 €.

Le Conseil d'Administration du 19 juin 2024 a constaté le montant des souscriptions à hauteur de 1 236 000 €.

- Les Communes de Dannemarie-sur-Crête, Devecey, Saône, Serre-les-Sapins et Pont-de-Roide sont entrées au capital de Territoire 25 dans le cadre de l'augmentation de capital.

I.3. Personnel de la société

Depuis le 1^{er} janvier 2017, Territoire 25 a proposé des contrats de travail à temps plein ou partagés avec sedia à certains salariés en charge des opérations. Au 31 décembre 2024, cela représente **12,4 Equivalents Temps Plein (ETP) de personnel salarié de Territoire 25**.

Comme tous les ans, des avenants aux contrats de travail sont proposés aux salariés multi employeurs afin d'ajuster les contrats aux temps réellement passés pour les écarts les plus significatifs.

Pour les besoins complémentaires, Territoire 25 fait appel à sedia qui met à disposition du personnel pour répondre aux missions transitoires ou non récurrentes (**3 ETP**).

A l'inverse, certains salariés de Territoire 25 ont travaillé effectivement pour sedia pour **0.8 ETP**.

Ces impacts entre les deux sociétés ont été refacturés selon les conventions de Mise à Disposition.

Par ailleurs, les salariés des services supports (juridique, comptable, informatique, assistance de direction et commercial) ont tous des contrats de travail avec le GIE Groupe 25 et leur coût est réparti entre sedia et Territoire 25 selon le temps effectif accompli sur chaque structure. Sur la base des temps passés 2024, ce sont **4.1 ETP** nécessaires au fonctionnement de Territoire 25.

Enfin, la part des salariés du GIE NOVEA en charge des projets de Territoire 25 est de **1.4 ETP**.

Ainsi, les ressources affectées particulièrement à la société, y compris **0.2 ETP** de direction générale, correspondent à **21.10 ETP en 2024**, versus 14,8 en 2023. La croissance des ressources accompagne celle de la société.

Salariés	12.4 ETP
Mise à disposition	3.2 ETP
GIE Groupe 25	4.1 ETP
GIE NOVEA	1.4 ETP
TOTAL	21.10 ETP

I.4. Contrôles externes

Aucun contrôle externe n'a été exercé au cours de l'année écoulée.

I.5. Présentation des comptes annuels 2024

Cette partie du rapport de gestion présente **les résultats les plus significatifs**, dans les domaines comptables et financiers.

Ainsi, sont précisés :

- **Evénements postérieurs à la clôture :**
Néant.

- **Principales décisions de gestion prises au cours de l'exercice :**
Néant.

- **Analyse économique-financière :**
Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.
L'activité de la structure se solde par **un résultat net de + 235 621,73 €**.

- **Délais de paiement :**
Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous informons qu'à la clôture de l'exercice 2023, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs se décompose par date d'échéance, comme suit :

Factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement en cours de l'exercice (en k€)

	Article D. 441 II.- 1° : Factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						Article D. 441 II.- 2° : Factures émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre cumulé de factures concernées	1163	X				642	88	X				84
Montant cumulé des factures concernées TTC	24244	6586	1128	255	253	8222	9842	3391	76	75	40	3582
Pourcentage du montant total TTC des factures reçues dans l'année	74,67%	20,29%	3,47%	0,79%	0,78%	25,33%	X					
Pourcentage du montant total TTC des factures émises dans l'année	X						73,31%	25,26%	0,57%	0,56%	0,30%	26,69%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues												
Montant total des factures exclues												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input type="checkbox"/> Délais contractuels : (préciser) <input type="checkbox"/> Délais légaux : (préciser)						<input type="checkbox"/> Délais contractuels : (préciser) <input type="checkbox"/> Délais légaux : (préciser)					

En 2024, 74.67 % des factures fournisseurs ont été réglées dans les 30 jours, et 20.29 % entre 31 et 60 jours. Seules 5.04 % des factures fournisseurs ont été réglées au-delà de 60 jours. Ces délais de paiement sont légèrement moins bons qu'en 2023.

A contrario, 73.31 % des factures émises par Territoire 25 lui ont été payées par ses clients dans les 30 jours, et 25.26 % entre 31 et 60 jours, ce qui est très nettement mieux qu'en 2023 où seulement 53.77 % des factures étaient encaissées à 30 jours et seulement 1.43 % au-delà.

a. Compte de résultat.

➤ Compte de résultat synthétique.

	Réalisé 2023	Budget 2024 (CA 2023-12)	Budget 2024 (CA 2024-06)	Budget 2024 (CA 2024-12)	Réalisé à fin 2024-12
Produits bruts d'exploitation	+1 583	+1 630	+1 656	+1 766	+2 028
Honoraires	+1 579	+1 730	+1 605	+1 766	+2 026
1-Aménagement	+1 411	+1 529	+1 466	+1 533	+1 698
2-Département construction	+126	+171	+109	+178	+110
3-Département services	+42	+30	+30		-2
4-Nouveaux métiers				+55	+220
Abattement prudentiel ou produits à trouver		-100	+51		
Produits activités annexes & PCA d'exploitati	+4				+2
Charges brutes d'exploitation	-1 419	-1 469	-1 628	-1 860	-1 796
Charges de personnel	-1 139	-1 237	-1 396	-1 601	-1 495
Charges externes	-272	-219	-219	-257	-290
Impôts & taxes	-9	-13	-13	-3	-11
Résultat Brut d'exploitation	+164	+161	+28	-94	+232
Dotation aux amortissements exploitation	-24	-24	-28	-38	-45
Dotation aux provisions exploitation	-18	-6	-6	-22	-53
Transfert de charges					
Reprise de provisions d'exploitation	+31				
RESULTAT d'EXPLOITATION	+153	+131	-6	-154	+135
Produits financiers opérationnels					
Produits financiers non opérationnels	+50	+18	+60	+79	+93
Charges financières	+3			+2	+4
RESULTAT FINANCIER	+53	+18	+60	+81	+97
Produits exceptionnels			+153	+153	+153
Charges exceptionnelles	-0				+3
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-0		+153	+153	+156
RESULTAT BRUT	+206	+149	+207	+81	+388
Intéressement	-40	-33	-33	-42	-66
Impôts société	-30	-30	-10	-10	-87
RESULTAT NET	+136	+86	+164	+29	+236

Il est rappelé que le budget prévisionnel 2024 avait été envisagé fin 2023 avec un objectif de résultat de 86 k€. Cette prévision avait été revue à la hausse mi-2024 puis à la baisse fin 2024 avec un atterrissage estimé à 29 k€.

b. Les soldes intermédiaires de gestion.

En vue d'une analyse plus approfondie, nous vous présentons les principaux soldes intermédiaires de gestion, adaptés à l'analyse de l'activité de notre société.

	2020	2021	2022	2023	2024
Production (vendue + stockée + immobilisée)	1 055	1 158	1 057	1 579	2 026
- consommation en provenance des tiers (achats)	-22	-19	-21	-32	-44
- charges externes	-135	-108	-152	-236	-244
= VALEUR AJOUTEE	899	1 030	883	1 311	1 738
+ subventions d'exploitation	0	0	0	0	0
- Impôts et taxes (sauf IS)	-9	-13	-11	-9	-11
- frais de personnel	-852	-766	-843	-1 139	-1 495
= EBE	38	252	30	164	232
= EBE	38	252	30	164	232
- Amortissements	-18	-15	-15	-24	-45
- Provisions	-98	-30	-41	-18	-53
+ Reprises de provisions	0	0	0	31	0
= RESULTAT D'EXPLOITATION	-78	207	-26	153	135
= RESULTAT NET	-69	-114	43	136	236
+ Amortissements	18	15	15	24	45
+ Provisions	98	30	41	18	53
- Reprises de provisions	0	0	0	-31	0
= CAF	46	-69	98	147	333

L'Excédent Brut d'Exploitation (EBE) mesure la performance économique de notre société liée à sa seule exploitation. Il s'affiche à **232 k€** pour 2024, en hausse par rapport à 2023. Il est constitué d'une valeur ajoutée importante issue du bon niveau d'activité, des charges directes bien contenues et de produits non récurrents.

Le résultat d'exploitation qui résulte de l'activité menée par la société sur l'exercice s'établit à **135 k€** et représente 6.6 % du chiffre d'affaires.

La capacité d'autofinancement (CAF) est de + 333 k€, qui montre que Territoire 25 parvient à dégager de la trésorerie sur l'exercice 2024.

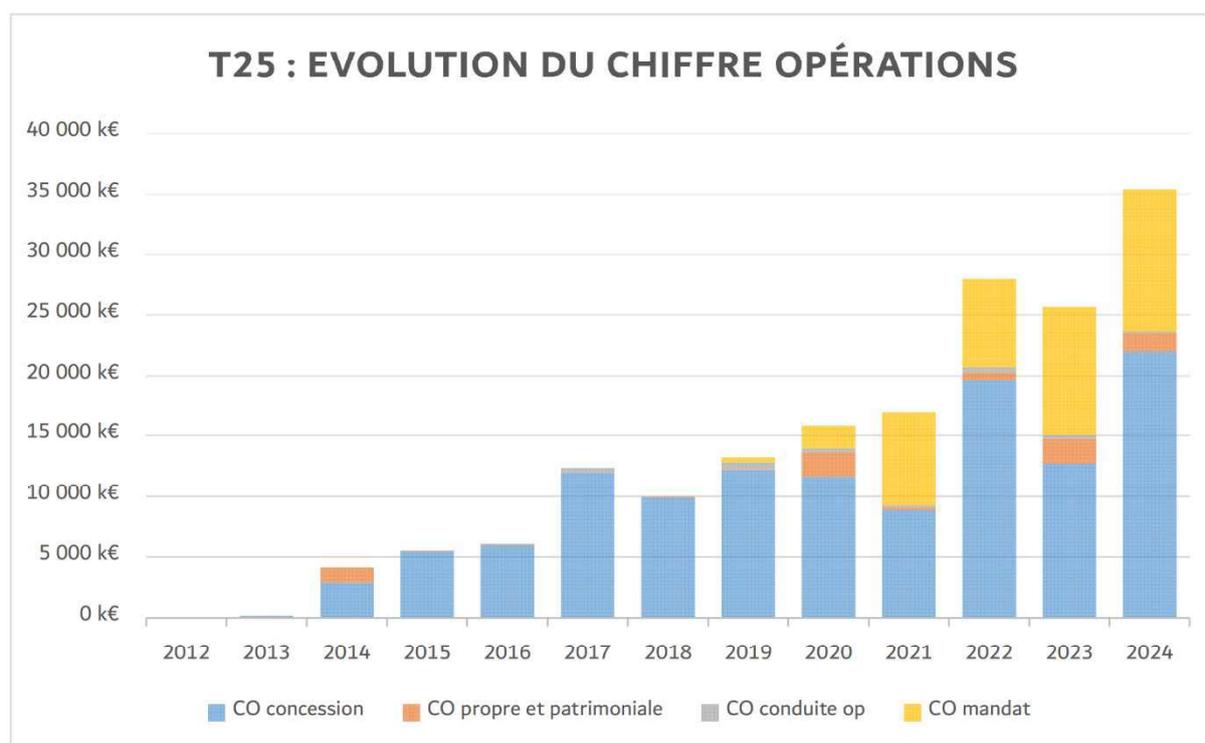
II. Activité opérationnelle de l'exercice écoulé

- L'activité opérationnelle globale de la société.

Elle se mesure à partir des dépenses d'investissement (chiffre d'opérations) enregistrées sur l'exercice pour les opérations réalisées dans le cadre de conventions d'aménagement, de conduite d'opérations et de mandats de construction.

Le chiffre d'opérations de l'exercice 2024 réalisé sur les opérations ressort à **35 411 k€**, ce montant conforte le volume d'activité important enregistré depuis 2022 (27 642 k€). **Les concessions d'aménagement représentent 62 % du chiffre d'opérations**, les mandats 33 %, le patrimonial 4 % et les conduites d'opération 0.3 %.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
CO concession	2 872 k€	5 423 k€	5 911 k€	11 953 k€	9 895 k€	12 144 k€	11 621 k€	8 903 k€	19 554 k€	12 671 k€	22 020 k€
CO propre et patrimoniale	1 254 k€	79 k€	18 k€	46 k€	46 k€	79 k€	2 001 k€	203 k€	718 k€	2 058 k€	1 457 k€
CO conduite op			111 k€	344 k€	65 k€	596 k€	318 k€	208 k€	445 k€	301 k€	140 k€
CO mandat						397 k€	1 869 k€	7 602 k€	7 225 k€	10 607 k€	11 794 k€
TOTAL	4 126 k€	5 502 k€	6 040 k€	12 343 k€	10 006 k€	13 216 k€	15 809 k€	16 916 k€	27 942 k€	25 637 k€	35 411 k€



III. Activité en recherche et développement

Il n'entre pas dans la vocation de faire de la recherche. Quant au développement, le Conseil d'Administration, le Président du Conseil d'Administration et le Directeur Général Délégué de la société s'efforcent de développer l'activité de la société afin de la pérenniser, dans le cadre des objectifs du plan de développement à moyen terme validé en début d'année 2013, et en lien avec les Collectivités Actionnaires dans le respect des textes qui s'appliquent aux Sociétés Publiques Locales.

IV. Filiales et participations

- Prise de participations (article 356 de la Loi du 24 juillet 1966).

Néant : Territoire 25 ne peut détenir de participation du fait de son statut de SPL.

- Participations à des GIE.

En revanche, Territoire 25 participe à des GIE afin de mutualiser des moyens humains et matériels.

La société adhère au **GIE NOVEA** (qui résulte de la fusion, en 2014, des GIE RRA et GIE des SEM de Franche-Comté).

Elle détient (4.5 % des parts) dans cette structure qui a pour objet de :

- Favoriser les échanges inter EPL : sedia, SODEB, Territoire 25, (départements 25-39-70-90), S.E.M. et SPLAAD (département 21), CITIVIA SEM et SPL (département 68), SEM Val de Bourgogne et SPL sud Bourgogne (département 71),
- Mutualiser des moyens (experts en environnement/développement durable),
- Accompagner les Collectivités et les élus sur leurs projets.

Le GIE NOVEA compte en effectifs **8.33** ETP.

Territoire 25 adhère également au **GIE Groupe 25**. Elle détient 14 % des parts de ce GIE constitué avec sedia (84 %) pour mutualiser les services fonctionnels communs aux deux structures (administratif, comptable, juridique, informatique, service commercial) et dont loge.GBM (2 %) est membre depuis le 22 décembre 2023.

Le GIE Groupe 25 compte en effectifs **26.9** ETP.

- Dividendes mis en paiement au cours des trois derniers exercices (article 243 bis du Code Général des Impôts).

Néant.

- Dépenses non déductibles (article 223 quater du Code Général des Impôts).

Néant.

Seconde partie : Rapport sur le gouvernement d'entreprise

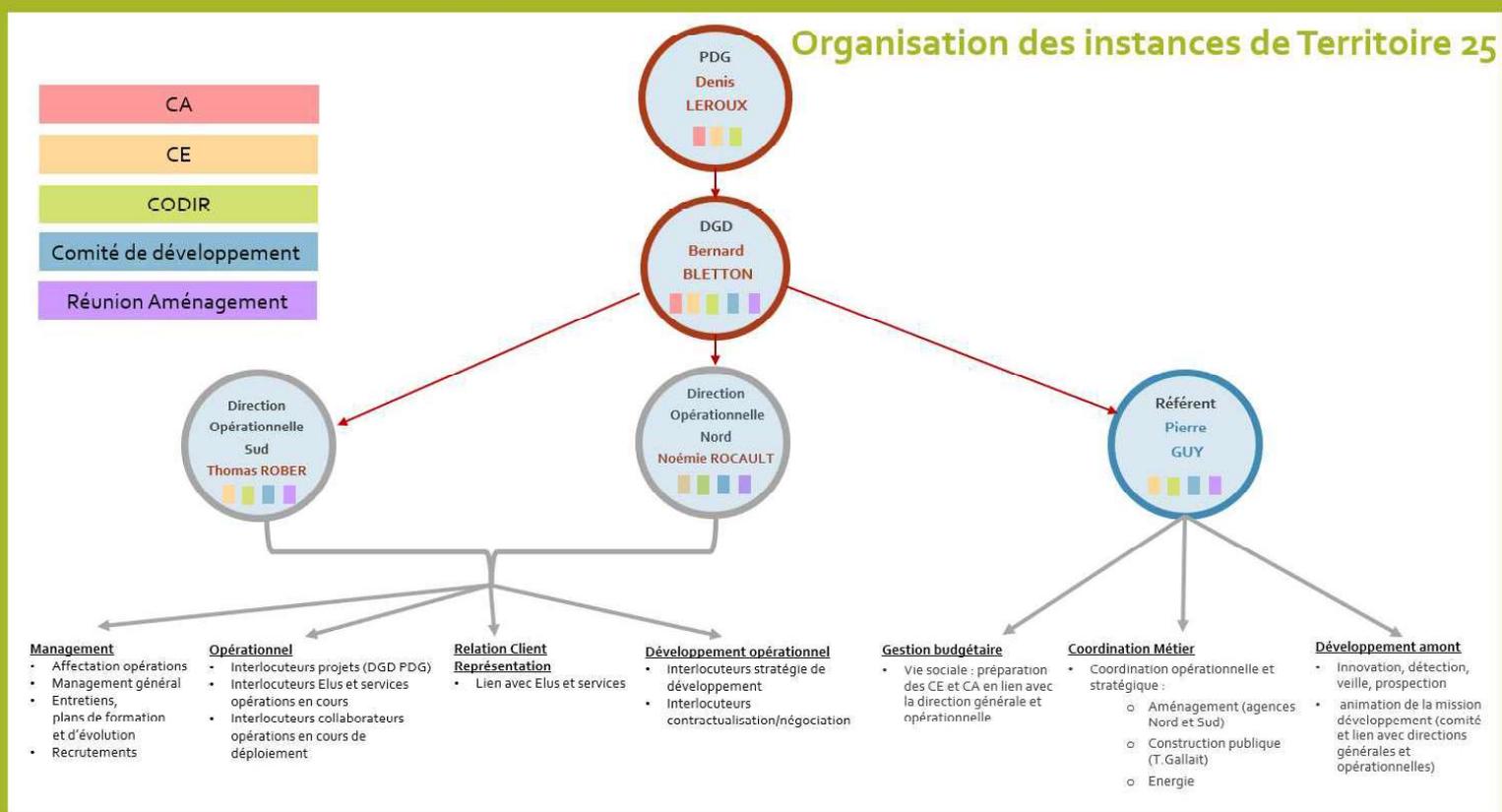
I. Dirigeants, Administrateurs, Censeurs et Commissaires aux comptes

Le schéma d'organisation de Territoire 25 s'est trouvé substantiellement modifié courant 2024, à la suite du départ de la Directrice Générale Adjointe. Le poste n'ayant pas été reconduit sous sa forme initiale, une réorganisation interne a été mise en œuvre.

La Direction Générale et la Direction Déléguée conservent leurs prérogatives et responsabilités respectives, tout en s'appuyant désormais sur trois responsables structurants :

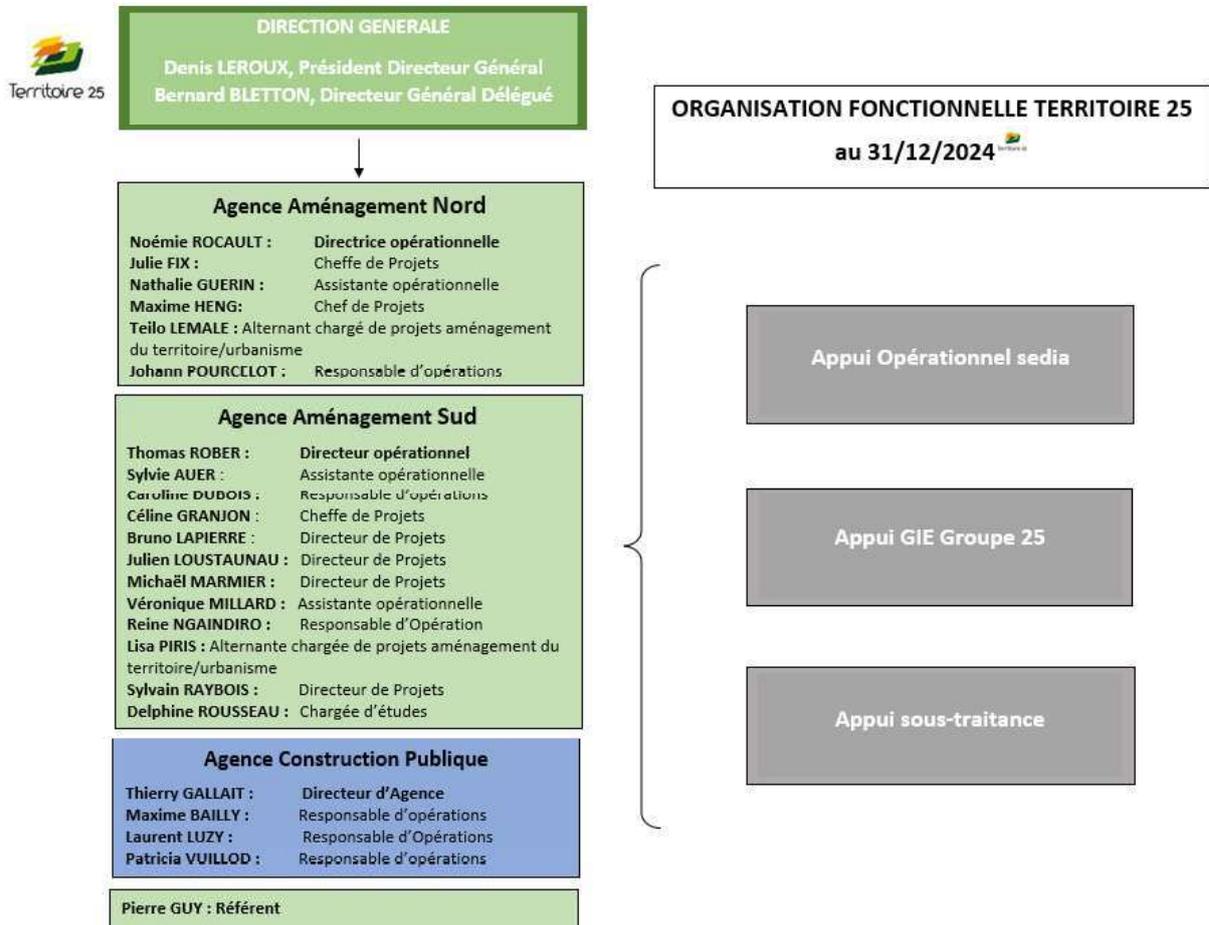
- **Deux directions opérationnelles**, en charge respectivement des agences aménagement Nord et Sud, voient leurs attributions renforcées. Ces directions assurent une représentation accrue auprès des partenaires, pilotent les enjeux opérationnels et de développement sur leur territoire, et encadrent les équipes locales.
- **Un référent transversal**, déjà impliqué dans d'autres structures de la Grappe (SPL), étend désormais son champ d'intervention à Territoire 25. Il a la charge de la gestion budgétaire et sociale, ainsi que de la coordination des métiers. Cette mission s'inscrit dans un contexte de diversification des activités, incluant des projets de construction publique, d'immobilier d'entreprises, d'énergies renouvelables, et, de manière indirecte, de promotion immobilière au sein des projets que Territoire 25 mène.

La nouvelle organisation se traduit comme suit :



Le pôle construction publique conserve son organisation actuelle, qui demeure inchangée étant non impactée par cette réorganisation.

Et dans le détail, les ressources affectées particulièrement à la société, correspondant aux 21.10 ETP en 2024, sont représentées dans l'organigramme ci-dessous.



I.1. Limitation de pouvoirs

Une particularité apparaît dans le statut du Directeur Général Délégué dans le fait qu'il cumule son mandat social au sein de Territoire 25 et un contrat de travail avec SCET/GE assorti d'une convention de mise à disposition de personnel. Il porte par ailleurs un mandat social pour sedia, prestataire occasionnel de Territoire 25.

En conséquence, les contrats à conclure entre Territoire 25 et sedia ainsi qu'entre Territoire 25 et la SCET sont soumis à l'aval du Conseil d'Administration préalablement à leur signature par la Direction Générale.

De par la loi, le Directeur Général Délégué dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société.

I.2. Mandats des Administrateurs

Le tableau ci-dessous récapitule les mandats des Administrateurs au 31 décembre 2024.

NOM DES ADMINISTRATEURS	REPRESENTANTS	DUREE MANDAT	DATE DE RENOUELEMENT
Département du Doubs	M. Denis LEROUX Mme Magali DUVERNOIS Mme Patricia LIME-VIEILLE		Echéances électorales de 2027
Ville de Besançon	M. Nicolas BODIN Mme Marie-Thérèse MICHEL		Echéances électorales de 2026
Grand Besançon Métropole	Mme Anne VIGNOT		Echéances électorales de 2026
Pays de Montbéliard Agglomération	M. Didier KLEIN M. Henri-Francis DUFOUR		Echéances électorales de 2026
Ville de Montbéliard	M. Christophe FROPIER		Echéances électorales de 2026
Assemblée Spéciale pôle Bisontin (Ville de Saint-Vit et Ville de Valdahon)	M. Pascal ROUTHIER		Echéances électorales de 2026
Assemblée Spéciale pôle Montbéliardais (Ville de Dampierre-les-Bois)	M. Marc TIROLE		Echéances électorales de 2026
Assemblée Spéciale pôle Doubs diffus (Ville d'Ornans)	Mme Colette GROLEAU		Echéances électorales de 2026

Le tableau ci-dessous récapitule les mandats des membres de l'Assemblée Spéciale au 31 décembre 2024.

ASSEMBLEE SPECIALE	
Ville de Sochaux	M. Claude LIEBUNDGUTH
Ville de Dampierre-les-Bois	M. Marc TIROLE
Ville de Pontarlier	M. Didier CHAUVIN
CC Grand Pontarlier	M. Didier CHAUVIN
Commune d'Ornans	Mme Colette GROLEAU
Commune de Morteau	M. Pierre VAUFREY M. Cédric BOLE
Ville de Saint-Vit	M. Pascal ROUTHIER
Ville de Valdahon	Mme Sylvie LE HIR
Commune de Badevel	M. Samuel GOMES
Ville d'Audincourt	M. Martial BOURQUIN
Commune de Pirey	M. Patrick AYACHE
Commune de Dannemarie-sur-Crète	M. Sébastien PERRIN
Commune de Devecey	M. Patrick DAMPENON
Commune de Pont-de-Roide	M. Bernard ETEVENOT
Commune de Saône	M. Benoit VUILLEMIN
Commune de Serre-les-Sapins	M. Gabriel BAULIEU

Les changements intervenus au cours de l'exercice sont :

- Nouveaux représentants :
 - o M. Sébastien PERRIN, Commune de Dannemarie-sur-Crète,
 - o M. Patrick DAMPENON, Commune de Devecey,
 - o M. Bernard ETEVENOT, Commune de Pont-de-Roide,
 - o M. Benoit VUILLEMIN, Commune de Saône,
 - o M. Gabriel BAULIEU, Commune de Serre-les-Sapins.

I.3. Mandats des Censeurs

Le tableau ci-dessous récapitule les mandats des Censeurs au 31 décembre 2024.

CENSEURS	
Caisse des Dépôts et Consignations	Mme Mathilde LETERRIER
Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté	Mme Violette SEGARD
Crédit Agricole de Franche-Comté	Mme Sylvie RODIER

Les changements intervenus au cours de l'exercice concernent le nouveau représentant Mme Mathilde LETERRIER (Caisse des Dépôts et Consignations).

I.4. Mandats des Commissaires aux comptes

Le tableau ci-dessous récapitule les mandats des Commissaires aux comptes au 31 décembre 2024.

	NOMS DU OU DES COMMISSAIRE(S) AUX COMPTES	DUREE MANDAT	DATE DE RENOUVELLEMENT
Titulaire	Cabinet ACE - Mme Géraldine HUGUET	6 ans	AGO 2029
Suppléant	Cabinet KPMG - Agence de Marseille		

Les changements intervenus au cours de l'exercice sont : néant.

Conformément aux dispositions de la Loi n°2016-1691 du 09 décembre 2016, dite Loi Sapin II, il n'est plus obligatoire de désigner un Commissaire aux comptes suppléant lorsque le Commissaire aux comptes titulaire est une personne morale. Dans ce contexte, il est proposé de délibérer sur la suppression du poste de Commissaire aux comptes suppléant, jugée désormais non nécessaire.

I.5. Autres mandats

Le tableau ci-dessous récapitule les différents mandats ou fonctions exercées par les différents mandataires sociaux au 31 décembre 2024.

NOM DU MANDATAIRE	QUALITE OU FONCTIONS	NOM DE LA SOCIETE
M. Denis LEROUX	Président Directeur Général Vice-Président Vice-Président	Territoire 25 sedia Département du Doubs
M. Bernard BLETTON	Directeur Général Délégué Directeur Général Directeur Général Directeur Général Délégué Administrateur-Gérant Représentant de sedia : 1 ^{er} Gérant Représentant de sedia : Co-gérant Représentant de sedia : Co-gérant Représentant d'aktya : Président Représentant d'aktya : 1 ^{er} Président Représentant d'aktya : 1 ^{er} Gérant Représentant d'aktya : 1 ^{er} Gérant	Territoire 25 sedia SEMPAT DIJON METROPOLE aktya GIE Groupe 25 SCCV Les Mesnils Pasteur SCCV La Canopée SCCV Utopia SAS Viotte SAS ABCA SCI Hormé SCI CITY BESANCON

I.6. Réunion des instances de gouvernance de la SPL

- Assemblée Générale Ordinaire : 19 juin 2024.
- Comités d'Engagement et de Suivi :
 - o 31 janvier 2024,
 - o 11 avril 2024,
 - o 11 juin 2024,
 - o 24 septembre 2024,
 - o 26 novembre 2024.
- Conseils d'Administration :
 - o 14 février 2024,
 - o 30 avril 2024,
 - o 19 juin 2024,
 - o 1^{er} octobre 2024,
 - o 03 décembre 2024.

II. Mandats sociaux et conventions conclues entre un dirigeant ou un Actionnaire significatif et une filiale

En application des dispositions légales, nous vous indiquons les conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre notre société et le Directeur Général Délégué, l'un des directeurs généraux délégués, l'un des Administrateurs, l'un des Actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de notre société.

Sont exclues des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales et des conventions conclues avec une société dont notre société détient, directement ou indirectement, la totalité du capital, le cas échéant déduction faite du nombre minimum d'actions requis pour satisfaire aux exigences légales.

Conventions conclues au cours de l'exercice					
Convention	Date de signature	Nom/dénomination et fonction de la personne impliquée	Objet de la convention	Modalités essentielles	Durée
Néant en dehors de conventions portant sur des opérations courantes conclues à des conditions normales					

III. Tableau des délégations de l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration

Délégation de pouvoirs					
Délégation de pouvoirs au Conseil d'Administration	Nature de l'augmentation de capital envisagée	Montant de l'augmentation de capital envisagée	Modalités de l'augmentation de capital envisagée	Durée (en mois)	Pouvoirs délégués au Conseil d'Administration
Néant					

III.2 - Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire

1. Fixation de la date et du lieu de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Le Conseil d'Administration est appelé à retenir une date et un lieu pour la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires chargée d'approuver les comptes de l'exercice 2024.

A cet effet, il lui est proposé de fixer cette réunion au :

Mardi 24 juin 2025 à 09H00
au siège - 6 Rue Louis Garnier à Besançon (25000) et par voie de visioconférence

2. Ordre du jour.

L'ordre du jour de cette Assemblée Générale Ordinaire que le Conseil d'Administration devra arrêter pourrait être le suivant :

1. Lecture du Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire sur l'activité, le bilan et les comptes de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2024,
2. Lecture du Rapport Général du Commissaire aux comptes,
3. Lecture du Rapport Spécial du Commissaire aux comptes et ratification des conventions spéciales prévues aux articles L. 225-38 à L. 225-41 du Nouveau Code de commerce,
4. Approbation du bilan au 31 décembre 2024 et des comptes de l'exercice clos à cette même date,
5. Affectation du résultat 2024,
6. Quitus aux Administrateurs,
7. Suppression du poste de Commissaire aux comptes suppléant,
8. Approbation des résolutions, quitus et pouvoirs,
9. Pouvoirs donnés au porteur de copies ou d'extraits certifiés conformes pour faire tous dépôts et accomplir toutes formalités.

3. Résolutions à soumettre au vote de l'Assemblée Générale Ordinaire.

A la suite des explications qui précèdent, nous vous demandons de bien vouloir adopter les résolutions suivantes qui seront soumises à l'Assemblée Générale Ordinaire :

Première Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes (Rapport Général), approuve ces rapports dans toutes leurs parties et approuve le bilan et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 tels qu'ils lui sont présentés.

Deuxième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire constate l'existence d'un **résultat excédentaire de 235 621,73 €**.

Elle décide l'affectation suivante de ce résultat :

Report à nouveau déficitaire : **4 905,48 €**.

Réserve légale : **11 781,09 €**.

Autres réserves : **218 935,16 €**.

Troisième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du Rapport Spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce et statuant sur ce Rapport, approuve et ratifie les divers contrats et commandes qui y sont énoncés.

Quatrième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus de leur gestion, pour l'exercice écoulé, à tous les Administrateurs.

Cinquième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de mettre fin à la mission du Commissaire aux comptes suppléant, Cabinet KPMG, et de supprimer ce poste, conformément aux dispositions de la Loi n°2016-1691 du 09 décembre 2016, dite Loi Sapin II.

Sixième Résolution :

Tous pouvoirs sont donnés au porteur de copies ou d'extraits certifiés conformes du présent procès-verbal pour faire tous dépôts et accomplir toutes formalités de publicité et autres.

FIN DU RAPPORT DE GESTION

En conséquence, il est demandé au Conseil d'Administration :

- **de valider les projets de rapport de gestion et de rapport sur le gouvernement d'entreprise du Conseil d'Administration à présenter à l'Assemblée Générale Ordinaire,**
- **de valider l'ordre du jour et les résolutions à présenter à l'Assemblée Générale Ordinaire,**
- **de convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire pour le mardi 24 juin 2025 à 09H00.**



Vanessa Patois-Clerc
Anne Masson
Géraldine Huguet
Benjamin Levrey

*Experts-comptables
Commissaires aux comptes*

Damien Dubrez
Jean-François Fiardet
Experts-comptables

TERRITOIRE 25

Société Publique Locale au capital de 3 263 600 Euros

Siège social : 6 rue Louis Garnier - BP 1513

25008 BESANCON CEDEX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'Assemblée Générale de la société SA TERRITOIRE 25,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SA TERRITOIRE 25 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

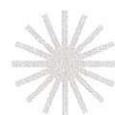
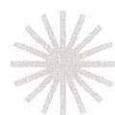
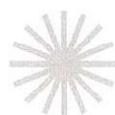
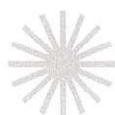
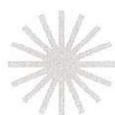
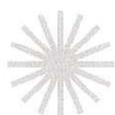
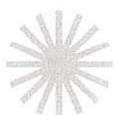
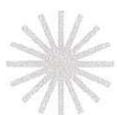
Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note Evènements significatifs de l'exercice de l'annexe des comptes annuels concernant l'augmentation de capital.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

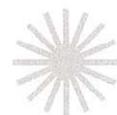
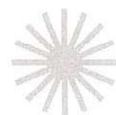
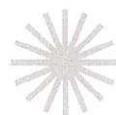
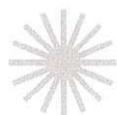
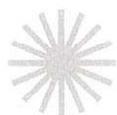
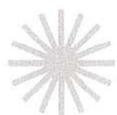
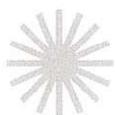
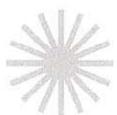
Votre société constitue des provisions pour risques et charges ; nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par la société pour évaluer ces provisions sur la base des éléments disponibles à ce jour, et nous nous sommes assurés de l'adéquation des méthodes utilisées et des modalités de calcul des provisions existantes au 31 décembre 2024. Nos travaux de validation des hypothèses retenues nous ont permis de corroborer le caractère raisonnable et approprié des provisions comptabilisées.

Votre société comptabilise des stocks d'en-cours, principalement dans le cadre des opérations de concession d'aménagement, selon les modalités décrites dans la note 2 des informations complémentaires de l'annexe. Ces évaluations sont dépendantes des éléments prévisionnels figurant dans le compte rendu financier à la collectivité. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les évaluations des résultats à terminaison de ces opérations et à revoir les calculs effectués par la société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.



Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

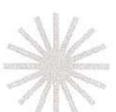
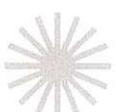
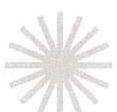
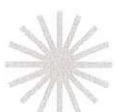
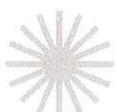
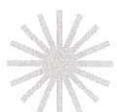
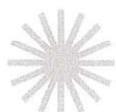
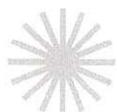
Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Besançon, le 6 juin 2025

ace, Commissaire aux Comptes

Géraldine HUGHET

Directrice Générale

Commissaire aux Comptes associée

Bilan actif



	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2024	Net 31/12/2023
Capital souscrit non appelé	828 120		828 120	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	35 207	35 207		
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	2 233 716	561 558	1 672 159	1 621 770
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours	639 698		639 698	
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations	142 922		142 922	139 506
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	4 500		4 500	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	3 056 042	596 764	2 459 278	1 761 276
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)	28 211 299		28 211 299	19 046 967
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	61 841		61 841	401 211
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	1 166 255		1 166 255	2 098 947
Autres créances	2 317 425		2 317 425	1 578 771
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	12 032 257		12 032 257	19 847 584
Charges constatées d'avance (3)	7 913 682		7 913 682	4 961 786
TOTAL ACTIF CIRCULANT	51 702 758		51 702 758	47 935 267
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	55 586 920	596 764	54 990 156	49 696 543
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif



	31/12/2024	31/12/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital	3 263 600	2 027 600
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	1 655	1 655
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	24 686	24 686
Report à nouveau	-4 905	-141 335
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	235 622	136 430
Subventions d'investissement	1 062 752	414 193
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	4 583 409	2 463 229
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	45 200	6 200
Provisions pour charges	4 982 288	2 486 145
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	5 027 488	2 492 345
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	28 606 294	28 493 317
Emprunts et dettes financières diverses (3)	1 397 420	1 141 600
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	25 450	23 450
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 353 738	2 040 051
Dettes fiscales et sociales	473 050	540 567
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	7 047	
Autres dettes	804 260	4 596 971
Produits constatés d'avance	9 711 998	7 905 011
TOTAL DETTES	45 379 258	44 740 968
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	54 990 156	49 696 543
(1) Dont à plus d'un an (a)	23 380 273	23 105 291
(1) Dont à moins d'un an (a)	21 973 536	21 612 227
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	106 713	386 094
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat



	France	Exportations	31/12/2024	31/12/2023
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)	13 942 828		13 942 828	20 589 378
Production vendue (services)	523 314		523 314	816 286
Chiffre d'affaires net	14 466 142		14 466 142	21 405 664
Production stockée			10 494 243	-6 058 400
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			3 000	
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			8 760 518	5 204 503
Autres produits			160 062	2
Total produits d'exploitation (I)			33 883 965	20 551 769
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			25 472 825	15 600 698
Impôts, taxes et versements assimilés			20 933	36 316
Salaires et traitements			582 671	481 531
Charges sociales			249 642	215 306
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			138 889	136 297
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
- Pour risques et charges : dotations aux provisions			4 926 428	2 404 905
Autres charges			2 394 498	1 537 838
Total charges d'exploitation (II)			33 785 887	20 412 690
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			98 078	138 879
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			638 842	401 202
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			638 842	401 202
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			554 097	379 481
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			554 097	379 481
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			84 745	21 721
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			182 823	160 600

Compte de résultat (suite)



	31/12/2024	31/12/2023
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		450
Sur opérations en capital	187 647	35 796
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	187 647	36 246
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		312
Sur opérations en capital	2	5
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	2	317
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	187 645	35 929
Participation des salariés aux résultats (IX)	48 274	30 086
Impôts sur les bénéfices (X)	86 572	30 013
Total des produits (I+III+V+VII)	34 710 454	20 989 218
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	34 474 832	20 852 788
BENEFICE OU PERTE	235 622	136 430
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		